

Agir pour l'égalité professionnelle et l'égalité salariale

La Direccte Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec l'IREO organise dans la région des Hauts-de-France des **demi-journées d'information-formation gratuites** pour vous aider à vous préparer à l'instauration du comité social et économique, le CSE et notamment, **dans les entreprises d'au moins 300 salariés, la mise en place d'une commission de l'égalité professionnelle.**

Le CSE sera obligatoire dans toutes les entreprises au 1er janvier 2020. Il bouleverse la représentation du personnel telle qu'elle existe jusqu'à présent et la nouvelle instance répond à de nouvelles règles de seuil notamment.

Une commission de l'égalité professionnelle devra donc être créée au sein des comités sociaux et économiques dans les entreprises de 300 salariés et plus. Elle sera chargée notamment, de préparer les délibérations du CSE relatives à la politique sociale de l'entreprise, aux conditions de travail et à l'emploi, dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Comment s'articulera cette compétence, avec la nouvelle obligation issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. En effet, cette réforme attache à cette compétence une obligation de résultat et non plus simplement de moyens.

Ces demi-journées se déroulent de 8h30 à 12h30 et sont imputables au CFESS, à condition d'en faire la demande à votre employeur un mois.

Inscription sur le site de l'IREO : www.ireo.fr, (rubrique

« inscriptions / Direccte)

L'IREO, Institut régional d'éducation ouvrière est reconnu par le ministère du travail comme institut spécialisé délivrant la formation économique social et syndicale (congé FESS ou CFESS). Ce congé permet d'acquérir des connaissances économiques, sociales ou syndicales dans le but d'exercer des responsabilités syndicales.